

Commission régionale

DISCIPLINE



Présentation

La Commission Régionale Discipline de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley est compétente pour instruire toute affaire disciplinaire qui lui est transmise par le Bureau Exécutif Régional ou une autre commission régionale et pour prononcer toute sanction dans les conditions prévues au Règlement Général Disciplinaire.

Missions

- Elle enquête sur les incidents survenus au cours ou à l'occasion des rencontres du fait du public, de joueurs ou d'officiels,
- Elle prononce les sanctions dans les conditions prévues au Règlement Général Disciplinaire,
- Elle détient un rôle préventif et s'efforce par son action à éviter les mauvais comportements des joueurs dirigeants sur les terrains
- Elle préserve la sécurité sur les lieux des rencontres,
- Elle fait connaître et respecter la Charte d'Éthique et de Déontologie du Sport Français établie par le Comité National Olympique et Sportif Français

Membres

Liste des membres à venir.